

Négociations commerciales : les coopératives agricoles appellent à un comité de suivi urgent des relations commerciales

Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, les coopératives agricoles qui représentent 3 agriculteurs sur 4 et constituent le premier employeur et investisseur privé en zone rurale, font face à une hausse brutale et continue de leurs coûts de production.

Énergie, engrais, transport, nutrition animale, emballages : l'ensemble des intrants est durablement impacté, créant un effet ciseau de plus en plus marqué entre des charges en forte hausse et des prix de vente ne reflétant plus la nouvelle donne économique.

Dans ce contexte, les coopératives agricoles absorbent ces surcoûts et protègent à la fois les agriculteurs et les consommateurs. Mais cette solidarité atteint aujourd'hui sa limite économique.

D'après les dernières estimations, si le conflit venait à durer, pour une coopérative polyvalente moyenne, les surcoûts pourraient représenter 2 à 3 fois le résultat net annuel.

Dans les filières, les tensions s'accroissent :

- en céréales, les acteurs pâtissent d'un effet combiné de la baisse des prix et de la hausse des intrants
- dans l'élevage, les coûts de transport et d'alimentation animale progressent fortement tandis que la consommation baisse
- dans le lait, les coopératives laitières font face à une flambée des coûts de l'énergie
- dans le vin, alors que la filière est déjà en crise structurelle, elle doit absorber des augmentations sur les coûts des matériaux (verre, carton, emballage)

À ce stade, les prix en rayon restent relativement stables, car négociés avant la crise et amortis par les acteurs de la filière. Cette situation repose aujourd'hui largement sur les coopératives et les agriculteurs, qui supportent un coût invisible pour le consommateur.

Dans ce contexte, La Coopération Agricole qui représente près de 50% de l'agroalimentaire français, appelle à la réunion urgente d'un comité de suivi des relations commerciales avant la fin du mois d'avril, pour faire le bilan des négociations commerciales 2026, constater les hausses et permettre, dès le mois de mai, la révision des tarifs entre fournisseurs et distributeurs.

La Coopération Agricole rappelle que la maîtrise de l'inflation alimentaire est un objectif partagé. Elle ne peut toutefois reposer durablement sur la seule compression des marges des agriculteurs et de leurs coopératives.

La compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires constitue la première condition pour protéger à la fois le revenu des producteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs. Cela implique, dans le contexte actuel de crise, de ne pas ajouter de nouvelles charges fiscales ou réglementaires en particulier au travers de taxes comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Si la situation perdure, c'est l'ensemble de la chaîne alimentaire qui sera fragilisée, avec des conséquences directes sur l'activité économique des territoires et sur la souveraineté agricole et alimentaire.

Pour Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole : « on parle souvent de souveraineté alimentaire, mais elle commence par 2 principes essentiels : la compétitivité agricoles et agroalimentaires et la solidarité entre tous les maillons de la chaîne. Refaire Nation autour de l'acte de produire, c'est d'abord protéger ceux qui sont en première ligne : les agriculteurs et leurs coopératives, ancrées dans les territoires. Après les crises ukrainienne, climatiques et sanitaires, si nous ne réagissons pas vite et collectivement, cette crise peut devenir celle de trop. »

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop